

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DECRET n° 2001-300 du 9 Juin 2001

MINISTRE DE LA JUSTICE

Portant nomination dans la Magistrature Congolaise
de Monsieur KOUESSALI Jean Claude; Auditeur de
Justice.

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

(Régularisation)

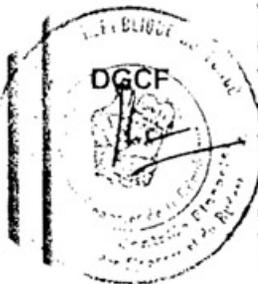
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
DES JURIDICTIONS ET DES SERVICES JUDICIAIRES

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VISAS :

- Vu l'acte fondamental ;
- Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la magistrature ;
- Vu la loi 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
- Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 022/92 du 20 août 1992 ;
- Vu la loi 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
- Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 023/92 du 20 août 1992 ;
- Vu le décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 susvisée ;
- Vu le décret n°75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 relative au statut de la magistrature ;
- Vu le décret n°62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des magistrats ;
- Vu le décret n°94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;
- Vu le décret n°99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°98-101 du 18 mars 1998 portant nomination en qualité d'Auditeur de Justice de Monsieur KOUESSALI Jean Claude, attaché des SAF des cadres de la catégorie A Hiérarchie II (régularisation) ;
- Vu le décret 99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
- Vu l'attestation n°1018 DGFP-DFC-SS du 2 octobre 2000 autorisant Monsieur KOUESSALI Jean Claude à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de Bordeaux – France, (régularisation) ;
- Vu le dossier de l'intéressé ;



DECRETE :

Article 1^{er}: Monsieur KOUESSALI (Jean Claude,) Auditeur de Justice, indice 850, de nationalité congolaise, né le 31 mars 1958 à Kébara, diplômé de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de Bordeaux (France) est nommé Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, indice 1450, pour compter du 07 juillet 1998 ;

Article 2: En application des dispositions du décret n°94769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre ;

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera:-

Brazzaville, le 9 Juin 2001

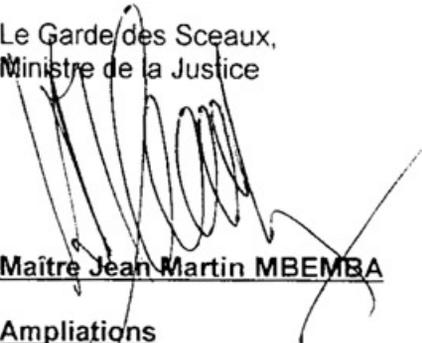
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



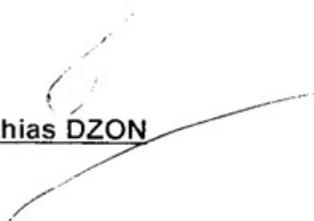
Denis SASSOU NGUESSO

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget



Maître Jean Martin MBEMBA



Mathias DZON

Ampliations

P.R	2
M.J-CAB	2
SGJ-DAFE	2
DGB	2
DGCF	2
C.S	2
C.A.BZV	2
C.A.PNR	2
C.A. Owando	2
C.A. Dolisie	2
SGG/BC	2
JORC	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1/28 